

N.C.F.

m du NORD

et Bâtiments

AFFAIRES GÉNÉRALES

V 932

(Répertoire C)

tion N° *Organisation du Service*

Subdivision N° **DIVERS**

0003073924/009

Titre du dossier : *100 Permanences*

Année 1941 N°s *2853*
 Année 1944 N°s *6836*
 Année 1945 N°s *1422*
 Année 19 N°s

Année 19 N°s
 Année 19 N°s
 Année 19 N°s
 Année 19 N°s

Année 19 N°s
 Année 19 N°s
 Année 19 N°s
 Année 19 N°s

DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
<i>1941</i>					
<i>3/5</i>	<i>Guillaume</i>		<i>I.V</i>	<i>5</i>	<i>d</i>
<i>1944</i>					
<i>28/8</i>	<i>Guillaume</i>		<i>Chf. Subd^{on}</i>	<i>1</i>	<i>d</i>
<i>2/9</i>	<i>Oudot</i>		<i>Guillaume</i>	<i>3</i>	<i>d</i>
<i>20/9</i>	<i>Touchez</i>		<i>d^e</i>		<i>d</i>
<i>18/10</i>	<i>Musemacker</i>		<i>Chf. Subd^{on}</i>	<i>3</i>	<i>d</i>
<i>1945</i>					
<i>15/2</i>	<i>Flobert</i>		<i>Guillaume</i>		<i>d</i>
<i>17/2</i>	<i>Porehez</i>		<i>d^e</i>	<i>3</i>	<i>d</i>
<i>20/7</i>	<i>Guillaume</i>		<i>Chf. Subd^{on}</i>		<i>d</i>
<i>20/10</i>	<i>Domane</i>		<i>I.V</i>		<i>d</i>
<i>26/10</i>	<i>Guillaume</i>		<i>I.V</i>	<i>2</i>	<i>d</i>

Annexes

Paris, le 2 Mai 1940.

H. Wassermann

VB.N/gp B/4

expédié le 3

N.°	<i>A. Perroux</i>
Objet	<i>Organisation du service</i>
Sub. N.°	<i>Divers</i>

Messieurs les Chefs d'arrondissement,

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
1 AOÛT 1941	
Rep. G.	Pièces
N.° 2853	1

Permanence des samedi et dimanche dans les bureaux de la S.N.C.F.

Avril dernier

Au cours de la réunion trimestrielle du 7 courant des catégories 202 et 212, les délégués ont demandé la suppression de la permanence du dimanche matin dans les bureaux de section.

J'ai répondu que cette question ne pouvait recevoir de solution générale, mais qu'elle dépendait pour beaucoup des circonstances locales.

Cependant, des renseignements qui m'ont été fournis, il résulte qu'il n'y aurait plus de permanence le dimanche dans les sections des 1er, 3me et 4me arrondissements, qu'il en existerait une pendant toute la journée du dimanche dans les sections du 2me arrondissement et dans une partie des sections du 5me arrondissement.

Les différences constatées sont véritablement trop importantes pour qu'elles résultent simplement des circonstances locales; aussi je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre avis sur cette question le plus rapidement possible.

note de M. Perroux

19 *[Signature]*

à classer aux archives Perroux

[Signature]

1941

ANNEXE

Paris, le 3 Mai 1941

Monsieur Guerber

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 1 AOÛT 1941	
Réf G	Pièces
N° 2853	1

V.B./N. sp B/4

Jeannel

Messieurs les Chefs d'Arrondissement,

Au cours de la réunion trimestrielle du 7 avril dernier des catégories 202 et 212, les délégués ont demandé la suppression de la permanence du dimanche matin dans les bureaux de section.

J'ai répondu que cette question ne pouvait recevoir de solution générale, mais qu'elle dépendait pour beaucoup des circonstances locales.

Cependant, des renseignements qui m'ont été fournis, il résulte qu'il n'y aurait plus de permanence le dimanche dans les sections des 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements, qu'il en existerait une pendant toute la journée du dimanche dans les sections du 2^{ème} arrondissement et dans une partie des sections du 5^{ème} arrondissement.

Les différences constatées sont véritablement trop importantes pour qu'elles résultent simplement des circonstances locales; aussi je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre avis sur cette question le plus rapidement possible.

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

Monsieur le Directeur en chef " GUILLAUME "

Nous avons supprimé les permanences dans les sections depuis plusieurs années déjà pour que nous avons reconnu qu'elles ne étaient pas utiles. Seule la permanence du bureau de l'arrondissement a été maintenue. Cette formule n'a soulevé jusqu'à présent aucune inconvénient.
12/5/41 *Stantz*

VOIE-BÂTIMENTS
15 MAI 1941
SECRETARIAT
NORD

m. Paradis
1941
B1

Paris, le 27 Juin 1941

7
Parsamelle

ANNEXE

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 1 AOÛT 1941	
Ref. G. 11	Pièces
N. 2853	1

V. B. N. g. p. B. 1

Momica
Toute réponse

Tous nos collègues ont estimé devoir
supprimer complètement les
personnelles du ~~inimisme~~ dans
les bureaux de Section.

Je vous prie de vouloir bien
avoir la gentillesse de très
et de me renseigner dans les
28 heures.

Le Chef
de la Division de Référence

[Signature]

Parsamelle

Mon cher l'ingénieur en chef.

J'ai dû établir cette permission pour
répondre aux exigences de l'autorité occupante.

Il y a eu en principe, une réunion
dans les demandes formulées le dimanche.

Sur cette raison et pour me mettre
à l'uniforme avec mes collègues, je supprime
la permission; mais je ne reviens de
la faire établir dans celui de la section.
En attendant l'origine d'un nouveau

L'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2^e Arrond^l

4. Juillet 1941 001337
- 7 JUIL 1941 *[Signature]*

G. H. A.
Au Paradis
[Signature]

Amiens, le 7 Mai 1941

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Suite à votre Note du 3 Courant ci-jointe, il existe bien une permanence le dimanche et jours de fête, dans chaque Section de l'Arrondissement.

À Longueau, cette permanence est assurée par un employé, à Chaulnes, par un auxiliaire de bureau et dans les autres Sections, par un planton.

Cette permanence nous ayant rendu de grands services au cours de l'hiver dernier, je suis d'avis, en raison des circonstances actuelles, de la maintenir encore pendant un certain temps.

L'Ingénieur de la Voie,

17

D. H.

S	VOIE-BÂTIMENTS	N
N	- 7 MAI 1941	O
C		R
E	SECRETARIAT	D

2150

m. Paradis

[Signature]

MAI 1941

6.4.1.9

ST QUENTIN, le 6 Mai 1941.

PERSONNELLE

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 1 AOÛT 1941	
Rég ⁿ G	Pièces
N° 2853	1

Monsieur GUILLAUME,

Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

à PARIS

VB.N.va3

Service des Bureaux

Permanence

Suite à votre lettre VB.N.gp.B4 du 3 courant, relative à la permanence du dimanche matin dans les bureaux de section, ~~au sujet~~ *dont* de laquelle les Délégués des Catégories 202 et 212 vous ont demandé la suppression.

La permanence qui avait été instituée dans les bureaux d'Arrondissement et de Section au début de la guerre s'expliquait, étant donné les événements qui pouvaient se dérouler.

Après la signature de l'Armistice, nous ne nous trouvions plus dans les mêmes conditions et à la Réoccupation les besoins de cette permanence ne paraissaient plus être de nécessité.

C'est avec l'esprit de ce considérant, que nous n'avons pas prescrit de reprendre la permanence du dimanche dans les bureaux de section.

Nous l'avons maintenue le samedi après midi et le dimanche à l'Arrondissement, conformément à votre instruction du 27 Juillet 1940.

Depuis, rien de spécial comme faits ou événements n'est venu infirmer la décision concernant la suppression de la permanence de garde des Sections.

Aussi, tant que cette situation subsistera, mon avis *est* que le statu-quo doit et peut être conservé dans les bureaux d'Arrondissement et de Section.

L'Ingénieur de la Voie,

Handwritten signature

à Paris
Handwritten initials

-9 MAI 1941

002828

Monsieur Delehay

ANNEXE

Paris, le 3 Mai 1941

1.2/2. 0 1/4

Personnel

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 1 AOUT 1941	
Rep: G	Pièces
N° 2853	1

Messieurs les Chefs d'arrondissement,

Au cours de la réunion trimestrielle du 7 avril dernier des catégories 202 et 212, les délégués ont demandé la suppression de la permanence du dimanche matin dans les bureaux de sections.

J'ai répondu que cette question ne pouvait recevoir de solution générale, mais qu'elle dépendait pour beaucoup des circonstances locales.

Cependant, des renseignements qui n'ont été fournis, il résulte qu'il n'y avait plus de permanence le dimanche dans les sections des 1^{er} 5^{es} et 4^{es} arrondissements, qu'il en existerait une pendant toute la journée du dimanche dans les sections du 2^{es} arrondissement et dans une partie des sections du 5^{es} arrondissement.

Les différences constatées sont véritablement trop importantes pour qu'elles résultent simplement des circonstances locales; aussi je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre avis sur cette question le plus rapidement possible.

VOIE-BÂTIMENTS
- 8 MAI 1941
SECRETARIAT

m. Paradis

D

Monsieur le chef du Service de la Voie et des Bâtimens

Cette permanence n'a pas été établie dans les sections depuis l'événement de Mai.

Depuis lors la nécessité ne m'en est pas fait sentir et je ne vis pas d'avis de la rétablir

15/41

Ingénieur de la Voie,

002827

[Signature]

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtimens

" GUILLEME "

Arras, le 14 Mai 1941,

NORD - TRAVAIL	
Service Central	
- 1 ADMIT 1941	
Rep. G	Pièces
N° 2853	1

VB.N.va.5

Personnel

Permanence

Monsieur HUILLAUME,

Votre note du 3 courant relative à la suppression de la permanence du dimanche matin dans les bureaux de Section, demandée par les délégués des catégories 202 et 212.

Il existe une permanence pour la matinée des dimanche et jours fériés dans les Sections d'Arras, Lens, Béthune, St-Pol, Douai et Somain.

Aucune permanence n'existe à Cambrai (depuis la création de la Section), ni à Boulogne.

Le maintien de cette permanence ne ^{me} semble plus justifiée par les circonstances actuelles, je la supprime dans mon Arrondissement.

Le Chef du 5ème Arrondissement V.B.,

[Signature]

16 MAI 1941
M. Dumant *[Signature]*

M. Toanah
M. Savat *[Signature]*

20 MAI 1941
005510
[Signature]

MINUTE

1944

Paris, le 28 août 1944.

L. Guenne

VB.N/gp B/1

Organisation du Service
Fiscales
Permanences

Messieurs les Chefs de subdivision,

NORD TER	X
31 X th 1944	
Reg G	MA
N° 6836	2

...1. Annexe.

Je vous prie de vouloir bien prendre note qu'il convient d'organiser dans toutes les subdivisions une permanence suffisamment étoffée le samedi après-midi et le dimanche.

Les agents de permanence devront être à même de fournir tous les renseignements ^{*d'ordre technique et*} ~~qui pourront être demandés~~ ^{*et documents dans qu'il soit besoin d'*} ~~alerter les fonctionnaires qualifiés.~~ ^{*ou de requies à domicile des fonctionnaires ou agents autorisés pour cause de service.*}

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtimens

La liste des agents de permanence sera remise renouvellement 5 par Paris qui le représentera autant que de besoin.

Visa de
M. DENALX
M. WESEMEACKER

[Signature]

[Signature]

[Signature]

6 septembre 1944.

NORD	
31 X ^{ls} 1944	
G	2
6836	2

Monsieur HESSENAECKER,

Par note du 28 août 1944, M. le Chef du Service (M. DEHAUX) a demandé qu'on organise dans toutes les subdivisions une permanence suffisamment étoffée le samedi après-midi et le dimanche.

En ce qui concerne la subdivision du Secrétariat et du Personnel, nous avons prévu :

- à la section du Personnel 1 agent dirigeant
2 agents d'exécution
- au Bureau de l'Enregistrement
et des Archives 1 agent dirigeant
1 agent d'exécution
- au Bureau du Secrétariat 1 agent dirigeant
1 agent pour le courrier
2 dactylographes
- à l'antichambre 1 garçon de bureau.

Or, nous éprouvons des difficultés pour assurer cette permanence parce que de nombreux agents habitent la banlieue et ne disposent pas de trains pour venir au bureau le dimanche.

D'autre part, certains agents s'étonnent qu'on crée maintenant une permanence le dimanche.

Avant de vous soumettre la question, je me suis renseigné pour savoir ce qui se passait à la subdivision du Personnel de l'Exploitation : il n'existe aucune permanence le dimanche à cette subdivision.

Dans ces conditions, il vous semblera certainement assez difficile de justifier la nécessité d'avoir des agents de permanence à la subdivision du personnel du Service V.B. et je pense que vous serez d'accord pour faire examiner de nouveau la question.

J'ajouterai que dimanche dernier aucun des agents de permanence

n'a été dérangé pour quelque motif que ce soit.

Avant de terminer, je crois devoir attirer votre attention sur le fait que la nécessité de compenser à tous les intéressés une journée et demie quand ils sont de service le samedi après-midi et le dimanche n'est pas sans créer des difficultés pour l'exécution du travail normal et, à moins de nécessité impérieuse que je ne vois pas d'ailleurs, je suis partisan de revenir à une permanence plus réduite pour le samedi après-midi seulement.

P.S. - J'ai reçu également des doléances d'agents d'autres subdivisions.



M Parader

*Il faut diminuer comme je l'ai
indiqué à M. Vieux l'importance de
la permanence et le subvenir du personnel.
1 gérant de bureau, 1 dactylo et un ou deux agents
(secrétaires et personnel) suffisent.*

*Sur le plan service V.B. je reviens à question avec
M. Demours. M. Vieux d'ailleurs recevra
communément de deux élèves de la Direction générale*

7.9


8 SEP 1944

B1

A

S.N.C.F. Organisation
Région du Nord
Secrétariat de la Direction Régionale

Le - 8 SEPT 1944

31 X^{le} 1944

M. le Chef du Service V.B., G

DRN 3317

3. Annexes

6836

3

En ce qui concerne le 2ème alinéa de la décision 1148, les dispositions prises dans la note du 28 Août de M. DEMAUX à vos Chefs de Subdivision résolvent la question, sauf en ce qui concerne la nuit.

M. le Directeur demande à connaître ce qu'il est possible de faire à ce point de vue.

8 SEPT 1944
M. serrant

11 SEP 1944

L'Ingénieur en chef,

M. Messinard
M. Laroche

[Signature]
Sous-secrétaire
au Service V.B.
le 12/09/44

CONFIDENTIEL

NORD TRAVAUX
31 ^e 1944
G
5836 3

DECISIONS

prises par M. le Directeur Général

à la réunion des Directeurs de l'Exploitation

du 4 Septembre 1944

*Il est à noter que
l'absence de tout agent
doit être signalée
au chef de service de
permanence*

1.148°- Permanence -

Il y a lieu pour tous les Services et Régions d'observer rigoureusement les permanences prescrites et d'aviser le P.C.I. de toute modification à la liste des fonctionnaires de permanence de manière à permettre au P.C.I. d'aiguiller à tout instant les organismes alliés sur le fonctionnaire compétent.

Tous Ser-
vices

Toutes
Régions

Dans la période actuelle, tout service doit être, à tout moment, prêt à répondre jour et nuit, Dimanches et Fêtes, à toute demande urgente.

*M. Musmann
M. Saradz*

1.149°- Personnel -

MM. les Directeurs de l'Exploitation signaleront au Service P les agents qui se sont particulièrement distingués au cours des récents événements.

Toutes
Régions
P

*M. Musmann
M. Saradz*

1.150°- Facturations et paiements -

Les Services Centraux intéressés (C, F, M, T, V, A, O) se mettront d'accord pour se répartir entre eux et soumettre à M. le Directeur Général les questions de principe relatives aux prestations de toute nature échangées avec les Autorités alliées.

C
F
M
T
V
A
O
D.G.

M. Lœur

12 SEP 1944
H. P. v. m. S.

à l'aveu même des intéressés

Permanence

1

Le question est résolue par le
note du 28 août et la demande
aux chefs de subdivision pour la
permanence de force.

NOYERATA
31 X 1944
6836 3

Pour le nuit ce y a toujours
un fonctionnaire de permanence
du vendredi au vendredi. In
fonction, Gélueq, Martin, Héringuet,
Pétine arrivent à force de voler cette
permanence.

M. M. Guillaume et Meunier
ont d'accord pour conserver
cette organisation en la complex
toutefois par un avis à donner
aux fonctionnaires intéressés et
au bureau de commandement
ment de la force à Paris

Y

Cet avis serait le suivant :

En cas d'absence du fonctionnaire permanent le port de commandement appellera le fonctionnaire suivant sans l'ordre de la liste affichée.

Il faut en effet prévoir qu'un fonctionnaire permanent de celui-ci par exemple, peut être appelé en tournée indéfiniment et ne même s'écrire le temps de saisir le collègue remplaçant. Il est donc nécessaire en pareil cas que le standard s'occupe d'un des quatre autres fonctionnaires.

Nous pouvons soumettre immédiatement un projet de réponse en ce sens : le directeur

De 12/9/46

S.N.C.F.

Paris, le 20 SEPT. 1944

Service Central
des
Installations Fixes

Organisation du S^a
Divus
Permanences

REGISTRE	
38 1944 1944	
G	
6836	4

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
de la Région du NORD

81070-7
198

PERSONNELLE.

Des observations ont été faites par le Service militaire allié, à propos du chômage des cheminots le dimanche.

D'après les indications données, certaines opérations auraient été gênées le dimanche, par suite de l'absence d'agents du Service électrique.

Une Région a été plus spécialement visée mais, conformément à la recommandation de M. le Directeur Général, je vous signale l'incident à toutes fins utiles et la nécessité sur laquelle M. le Directeur Général attire l'attention, de veiller tout particulièrement à la bonne organisation des permanences des dimanches, et jours fériés, notamment lorsqu'elles sont susceptibles d'intéresser les troupes alliées.

P. Le ...

... Chef adjoint du Service

21 SEPT 1944

M. Demain
M. Meesmaeker
M. Paradis

M. ...

889/46

le ...

25 SEP 1944

M. Coullier

Remettre sous les yeux de ...

A) Surtout la note envoyée aux
de ... pour ... les permanences
du dimanche

Le ...

M. Paradis
// remettre A

...

Écho à M. Bureau, Nier et Giron

Copie, à titre d'avis, à M. Bureau, Dubardou et Giron

PARIS, le 18 Octobre 1944

NORD TRAVAUX	
Service Central	
18 NOV 1944	
Rep: 9	
N° 6836	5

3 Annexes

Fal le JB

Organis. du
Sub. N° — Divers —
Permanences

Minute

M.M. les Chefs de Subdivision (*sauf chefs et subd. extérieurs*)

V.B.N. GP D

d'une note indiquant dans quelles conditions sera donné

Vous trouverez ci-annexée copie de la ~~décision~~ *décision* ~~relative~~ *relative* ~~à~~ *à* ~~l'organisation~~ *l'organisation* le service de permanence du Samedi et du Dimanche.

Vous ~~avez~~ *avez* fait remettre au bureau du Secrétariat la liste des fonctionnaires ou agents qualifiés à convoquer en cas d'urgence.

Au cas où des modifications ~~indiquées~~ *indiquées* devraient être apportées à ces listes, *dans l'avenir* je vous prie de mettre au courant le bureau du Secrétariat (M. Dupont) qui est chargé de les tenir à jour et de les remettre chaque samedi matin au Fonctionnaire supérieur de permanence.

Le Chef de la Division
du Service Général de la Voie

[Signature]

CLASSER

18 OCTO 1944

NORD TRAVAUX	
Service Central	
16 NOV 1954	
Rep: 9	Page
N° 6836	5

SERVICE de PERMANENCE
du Samedi et du Dimanche

I - Permanence dans les Subdivisions :

a) Le samedi après-midi :

DIVISION des AFFAIRES GENERALES :

Personnel et Secrétariat : 1 dactylo
1 garçon de bureau
1 archiviste
1 Bureau de personnel

Domaine : 1 agent au courant des archives

Comptabilité : Néant

DIVISION des ETUDES :

Par subdivision : 1 agent des échelles 11 et au-dessus
bien au courant des affaires générales
et des archives de la Subdivision

b) Le dimanche :

Subdivision du Personnel
et Secrétariat :

1 dactylo
1 garçon de bureau

II - Permanence générale :

- Le fonctionnaire supérieur de permanence pendant la semaine doit être effectivement présent à son bureau le samedi après-midi et le dimanche.
- Il doit aviser le Standard que les appels téléphoniques pour le service V.B. doivent lui être transmis.
- Il doit posséder la liste (avec adresse et éventuellement numéros de téléphone) des fonctionnaires ou agents qualifiés de chaque subdivision à convoquer en cas d'urgence par le garçon de bureau de permanence.

Cette liste lui est remise le samedi matin par le Secrétariat. Elle est dressée par le chef de Subdivision et comprend pour chaque spécialité les agents qui paraissent pouvoir être à la fois utilement et facilement alertés en cas de besoin.

[Signature]

ANNEXE

Service de Permanence
du Samedi et du Dimanche

NORD TRAVAIL	
Service Central	
16 NOV 1954	
REP	9
#	6836

I - Permanence dans les Subdivisions:

a) Le Samedi après-midi:

DIVISION DES AFFAIRES GENERALES:

Personnel et Secrétariat: 1 dactylo
1 garçon de bureau
1 archiviste
1 bureau du Personnel

Domaine : 1 agent au courant des archives

Comptabilité: Néant

DIVISION DES ETUDES

Par subdivision: 1 agent des échelles II et au dessous
bien au courant des affaires générales
et des archives de la Subdivision

b) Le dimanche:

Subdivision du Personnel
et Secrétariat

: 1 dactylo
1 garçon de bureau

II - Permanence générale:

a) Le fonctionnaire supérieur de permanence pendant la semaine doit être effectivement présent à son bureau le samedi après-midi et le dimanche.

b) Il doit aviser le Standard que les appels téléphoniques pour le service V.B. doivent lui être transmis.

c) Il doit posséder la liste (avec adresse et éventuellement numéros de téléphone) des fonctionnaires ou agents qualifiés de chaque subdivision à convoquer en cas d'urgence par le garçon de bureau de permanence.

Cette liste lui est remise le samedi matin par le Secrétaire. Elle est dressée par le Chef de Subdivision et comprend pour chaque spécialité les agents qui pourraient parvenir à la fois rapidement et facilement alertés en cas de besoin.

Paris, le 18 Octobre 1944. 35

Messieurs les Chefs de Subdivision

V. B/N. 50.D

Vous trouverez ci-jointe copie d'une note indiquant dans quelles conditions sera dorénavant organisé le service de permanence du Samedi et du Dimanche.

Vous avez fait remettre au bureau du Secrétariat la liste des fonctionnaires ou agents qualifiés à convoquer en cas d'urgence.

Au cas où des modifications devraient être apportées à ces listes dans l'avenir, je vous prie de mettre au courant le bureau du Secrétariat (M. DUPONT) qui est chargé de les tenir à jour et de les remettre chaque samedi matin au fonctionnaire supérieur de permanence.

Le Chef de la Division
du Service Général de la Voie
M. SEMELCKER

V. B/N.

NORD TRAVAUX Service Central	
16 NOV 1944	
Rep. 9	10
N° 6836	

FONCTIONNAIRES et AGENTS POUVANT ETRE TOUCHES EN CAS DE BESOIN

Nom	Domicile	Moyen de toucher rapidement l'intéressé
DIVISION du SERVICE GENERAL		
<u>Subdivision du Personnel & du Secrétariat</u>		
<u>Direction</u>		
M. PARADIS - Ingénieur	67- Boulevard Cotte à Enghien-les-Bains	Tel. 846 à Enghien
M. SOEUR - Insp ^r ppal adjoint	8 - Villa des Prévoyants à Eaubonne	Tel. 319 à Eaubonne
M. PREVOST - Inspecteur de 1 ^{er} cl.	2 - rue de Beauvais à Aulnay-sa-Bois	Gare d'Aulnay
<u>Archives et Enregistrement</u>		
M. RAY - Chef de Bureau 1 ^{er} cl.	12- rue Chail à Paris (10 ^e)	
M. LANGELET - Sa-Chef de Bureau 2 nd cl.	15 - rue Poillot à Paris (18 ^e)	Tel. Montmartre 0.30
<u>Service général</u>		
M. DUPONT - Chef de Bureau	9 - rue des Vignolles à Ermont	Chef de Section en gare d'Ermont-Eau
M ^{me} LÉ FOLL - Sa-Chef de bureau	27 - rue de la Chapelle à Paris (18 ^e)	
<u>Personnel</u>		
M ^{me} LETEVE, Sa-Chef de Bureau	25, rue du Château-Landon à Paris (10 ^e)	
M. DESAIS, Contrôleur techn. ppal	108 - rue de Ménilmontant à Paris (20 ^e)	
M. DEWIRELD, Contrôleur technique	4 - allée des Poudriers à Eaubonne	Tel. 295 à Eaubonne
<u>Subdivision de la Comptabilité</u>		
M. ROUSSEL, Inspecteur ppal adj ^t	18- rue Lucien Percal à Montmorency	
M. ISTRIA, Inspecteur division ^{rs}	50- rue Leibnitz à Paris	
M. CONSTANT, Inspecteur	8- cité Condorcet à Paris	

Nom	Domicile	Moyen de toucher rapidement l'intéressé
<u>Section du Domaine.</u>		
A. LAURENT, Inspecteur Divisionnaire	10ter, rue de Sannois à Erzent.	
A. FASCHLER, Inspecteur à défaut.	18, Avenue des Myosotis à Gonesse.	
A. JOZET, Inspecteur	17, rue Montalembert à Aulnay-s/Bois.	
A. POIDEVIN, Inspecteur	36, rue Rouget de l'Isle à Saint-Prix	
<u>DIVISION DES ETUDES</u>		
<u>Subdivision des Etudes Générales.</u>		
A. MUSRY, Inspecteur Divisionnaire	27, Boulevard Saint-Jacques à Paris.	
A. BUTIN, Dessinateur Ppal	6, rue Antoinette. à Paris	
A. RICHART, Dessinateur Ppal	41, rue Orizans. à Paris	
A. LUCAS, Dessinateur Ppal	80, rue Dombasville. à Paris.	
<u>Subdivision de la Signalisation.</u>		
A. BRYIN, Ingénieur	192 route de St-Leu à Montesson	Téléphone 25-54.
A. FABRETTI, Ingénieur	13, rue Garbetta à Baghien	Téléphone 804.
A. DUCAS, Ingénieur Adjoint	10, Avenue Daniel Lesueur à Paris	Tél. Ségur 7107
A. BOISSEAU, Inspecteur Divisionnaire	151, Boulevard Magenta à Paris	
A. FACHON, Inspecteur Divisionnaire	78, rue des Essays à Nanterre	Tél. 114
A. BACHINOT, Contrôleur technique	11, rue Bernoulli à Paris	Tél. Laborde 21-6
<u>Subdivision des Installations Electriques</u>		
A. THOUVENOT, Chef de la Subdivision.	43, Avenue de Suffren à Paris	
A. BRCC, Ingénieur Adjoint	39, Faubourg Poissonnière à Paris, et, 3, Avenue Carnot à Nanterre	

Nom	Domicile	Moyen de toucher rapidement l'intéressé
<u>Subdivision des Installations Electriques</u>		
(Suite...)		
DORCH, Inspecteur Divisionnaire	2, Square de Verdun à Paris	
BESSES, Inspecteur Divisionnaire	96, Avenue du Président Wilson à Levallois Perret.	
<u>Subdivision des Ouvrages d'Art et Matériel</u>		
Fin.		
M. PÉREZ, Chef de Bureau (ETUDES)	78, rue de Maubeuge à Paris	
DUPONC, Inspecteur Divisionnaire (CONTROLE G.A.):	26, rue Lieutauds à St-Ouen	
LEPEL, Contrôleur technique Ppal (EAUX)	15, rue Henri Farot à Paris	
DUPREY, Contrôleur technique (EAUX) Ppal	95, rue de Maubeuge à Paris	
<u>Section des Edifices.</u>		
CASTELIN, Chef d'études Ppal	13, Avenue de la Gare à Stains	Tel. 106 à Stains (M. GAILLY)
LORAIN, Sous-Chef d'étude de 1ère classe	11, rue Guersant à Paris	Etelle 55-66 (M. GRACIOLA)
REY, Inspecteur de 2ème cl.	47 rue Erlanger à Paris	
M. RABIER, Sous-Chef de Bureau de 1ère cl.	124, rue de la Belle-Pinson à Pierrefitte	Tel. 146 à Pierrefitte (M. NICOLAI)
HEBERT, Sous-Chef d'études de 2ème classe.	1010, Avenue Jeanne d'Arc à Arcueil	
SIGAL, Contrôleur technique Ppal	Avenue du Chemin à Fer à Prépillon	Tel. 4 à Prépillon
SEBILLE, Dessinateur Ppal	17 rue de Lille à Aulnay-sous-Bois	Tel. 612 à Aulnay.
<u>DIVISION DE L'ENTRETIEN</u>		
<u>Subdivision de l'Entretien.</u>		
HENRIQUET, Ingénieur	179ter, rue du Faubourg St-Denis à Paris	Tel. 116 par la gare de Paris
DEMARREAU, Ingénieur	9, rue Lantennet à Paris.	
JOSIEN, Inspecteur Divisionnaire	1, Avenue de Villiers à Erment	

Nom	Domicile	Moyen de toucher rapidement l'intéressé
<u>Subdivision des Règlements, de la Surveillance et de la Sécurité</u>		
M. WAGNON, Chef de la Subdivision	12, Avenue Gournod à Franconville	Tél. Gare de Franconville qui faciliter M. Wagon
M. FABQUEUX, Sous-Inspecteur	230, rue de la République à Drancy	Tel. Gare du Bourget-Triage
<u>Subdivision des Travaux et Approvisionnements</u>		
M. LECLERCQ, Ingénieur	9, rue Bizet à Enghien-les-Bains	Tél. 10.07 Enghien
M. PERINE, Ingénieur Adj ^t	23, Boul ^d Cotte à Enghien-les-Bains	Tél. 12.20 Enghien
M. FORT, I.S.I.	79, Avenue J. Jaurès à Paris (19°)	
M. POIGNANT, I S D 2	47, Rue du Maréchal Gallieni Ermont	par la Gare d'Ermont
M. CLIN, S I S	28, Avenue Victor Hugo à Drancy	par la Gare de Blanc-Mesnil
M ^{me} BIERCHON, S.C.B 2	46, rue Chevallier à Montmorency	par la Gare d'Enghien
M. BACOT, I S D I	8, Square Clignancourt à Paris	

Service Central du
Mouvement
4ème Division
7040 M 15, 14.25

Organisation du Service
Direct
Personnel

Paris, le 14 Février 1945

NORD - PAS DE CALAIS	
7 Mars 1945	
G	1422
1945	6

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région NORD.

Je vous remets ci-joint copie d'une note par laquelle le P^e 232 demande que certaines permanences soient assurées tous les jours de la semaine y compris le dimanche.

Les Services Centraux F et V vous demanderont directement des instructions au sujet de la permanence à assurer dans vos Services de la Voie et de la Traction.

Au Service de l'Exploitation, le personnel de service à la Division du Mouvement, les samedis après-midi et les dimanches et fêtes pendant toute la journée, doit comprendre au minimum:

- un fonctionnaire supérieur,
- un Inspecteur chef du P.C.R.,
- un agent du bureau des horaires ou des acheminements capable d'établir à la demande les horaires des trains militaires ou spéciaux,
- un agent de la Section des Transports pouvant mettre au point, d'entente avec F et V, acheminement d'un chargement exceptionnel.

En outre, sur les Régions où la liaison avec la Commission Militaire est assurée par un bureau autre que le P.C.R., la consistance du personnel de ce bureau devant être présent les jours non ouvrables, sera fixée d'entente avec la Commission Militaire.

Les heures de présence des samedis après-midi et dimanches et fêtes sont les mêmes que celles des jours ouvrables.

Je rappelle par ailleurs que le bureau chargé de l'établissement des horaires (militaires ou spéciaux) doit être occupé en permanence jour et nuit.

M. le Directeur Général désire que les noms des fonctionnaires concernés soient communiqués à la 4ème Division du Service Central du Mouvement qui renseignera, le cas échéant, les Services U.S.

Je vous serais obligé de faire le nécessaire au moyen d'un relevé qui devra être adressé directement au P.C.C. de manière à lui parvenir au plus tard le Vendredi matin de chaque semaine.

Le Directeur
du Service Central du Mouvement
signé: BARGOU

Remise le 14
M. le Directeur
M. le Chef du Service M.T.
C.D.

D.R.H.
331/2

COPIE à Monsieur le Chef du Service M.T. : pour exécution.
COPIE à Monsieur le Chef du Service M.T. - V.B. : pour avis.

Le Directeur,
Signé: HEBERT

4.5 FEV 1945

Voir note du 12-2-45 de M. BARGOU

CHM

TRAINING

FICHE D'ACHEMINEMENT

CORPS DES TRANSPORTS

C.S.

2ème Service des Chemins de fer militaires

APQ 350

Armée américaine

Expéditeur	Adresses	Date	Objet : 7 jours de travail par semaine pour les fonctionnaires de la S.N.C.F.
AGM 2nd MPB Transp. Dept.	French Central Rwy Comd. Attent. Major Gruet	9 Février 1945	<p>Prière à M. GOURSAT de remettre la liste des fonctionnaires supérieurs de la S.N.C.F. assurant un service de 7 jours par semaines (ajouter le nom de 1 ou 2 fonctionnaires subalternes).</p> <ol style="list-style-type: none">1. Fonctionnaires du service du mouvement des machines et de l'acheminement des trains vides ou chargés (régionaux ou inter-régionaux);2. Bureaux chargés de l'établissement des horaires des trains de troupes, sanitaires et spéciaux;3. Bureaux chargés de l'étude des chargements exceptionnels;4. Fonctionnaires chargés de commander les services locaux ou régionaux de la voie en cas d'incidents;5. Agents du bureau des reproductions photographiques de la gare St-Lazare. <p>Par ordre du Général de brigade BURPEE (s) G.J. MULICK Lt-Colonel T.C. Asst Gen Manager Transportation</p>

TRANSMIS à M. le Directeur Général de la S.N.C.F.,
Commissaire technique de la Commission Centrale,
comme suite à la question posée à la réunion
de la Commission Interalliée du 8 Février 1945.
P.O. Le Lt-Colonel FERTUIS
Adjoint
(s) FERTUIS.

Service Central
des
Installations Fixes
et de la Construction

Permanences

Organisation du 1^{er}
Direct
Permanences

Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments de la Région du Nord

17 FEV 1945

7 Mars 1945
G
1422

3 Annexes

Veuillez trouver ci-joint copie d'une note du Colonel MULICK, transmise par le Commissaire Militaire de la Commission Centrale, demandant d'organiser des services de permanence à Paris ainsi que de la réponse de M. le Directeur Général à cette note.

En ce qui concerne le point 3. bureaux chargés de l'étude des chargements exceptionnels, c'est le service de l'Exploitation qui est directeur en la matière, et c'est le service du Matériel qui fait procéder aux études ; mais ce service peut saisir le vôtre, s'il y a lieu. Il conviendra, par conséquent, d'assurer une entente avec le service du Matériel pour que les agents compétents de votre service puissent être touchés, le cas échéant.

Pour ce qui est du point 4. Fonctionnaires chargés de commander les services locaux ou régionaux de la voie en cas d'incidents, vous voudrez bien prendre vos dispositions pour qu'à tout moment le fonctionnaire de service de votre région puisse toucher vous-même ou votre remplaçant. J'indique au service central M (4e Division) que le fonctionnaire de service de la région pourra toujours toucher le fonctionnaire du service de la voie chargé de commander les services locaux ou régionaux en cas d'incidents, dont le nom lui est communiqué.

LE DIRECTEUR

1 annexe

19 FEV 1945

M. Demarec

M. Muesenacker

M. Paradi

2.5 FEV. 1945

CD

J

*2 annexes
quelles renseignements les
not. renseignements actuels
à faire. rien.
sur et voir tous autres*

M

19/2/45

M. Muesenacker

*me confirmer que vous ne voyez pas de
changement dans ce qui existe.*

Monsieur Demarec

J

Je vous le confirme.

Sur l'activité de nuit assurée par l'Henriquet la question ne se pose pas

*M. Muesenacker
Del 20/2/45*

*A l'ordre
action 20/2/45*

M. Muesenacker

Je puis dire qu'il n'y a plus qu'à dans la pratique

3 037/2

10 Février 1945

2022 - 1945	
Service Courant	
7 Mars 1945	
= G	1422
	4

Le Directeur Général de la S.N.C.F.

à Monsieur le Général FERRAT
Commissaire Militaire Français de la Commission
Internationale des Chemins de Fer

Vous avez bien voulu me transmettre une note émanant du Lieutenant-Colonel MILIK au sujet des permanences à assurer tous les jours de la semaine y compris le dimanche dans les Services S.N.C.F. à PARIS.

Les nombreuses permanences sont déjà assurées et j'ai donné des instructions pour que celles visées dans la note du Lieutenant-Colonel MILIK soient organisées sans retard.

Le Poste Central de Commandement (Téléphone : MILIK 20-16) recevra régulièrement communication de tous les renseignements concernant les fonctionnaires affectés à assurer ces permanences et pourra donner toutes indications utiles de jour et de nuit.

Le Directeur Général,

Signé : FERRAT

7 Mars 1945
1422

DR/N S 331

Noms	Titre et domicile des Fonctionnaires	Téléphone	
		Domicile	Bureau
<u>EXPLOITATION</u>			
M. BECARDIN	Ingénieur en chef, <u>Chef du Service de l'Exploitation</u> , 5 place Daumesnil, PARIS.	Diderot 60-11	Trud. 99-40 poste 17
<u>Fonctionnaires assurant la permanence</u>			
M. TAMARQUE	Ingénieur en chef, Division du Mouvement 16 rue Berteaux Dumas, NEUILLY.	Maillot 98-95	Trud. 99-40 poste 23
VILLET	Ingénieur Ppl, Division du Mouvement, 29 rue de Chateaudun à PARIS, ou 86 rue de Monceau à PARIS.	Trud. 15-07 Eur. 41-11	Trud. 99-40 poste 224
JOISSON	Inspecteur Ppl, Division du Mouvement 4 Square La Bruyère à PARIS (9 ^e)	par gare Paris-Nord (Trud. 99-50)	Trud. 99-40 poste 11
VERHAEGHE	Inspecteur Ppl adjt, Div. du Mouvement, 90 rue de la Gare à ERMONT.	par gare d'ERMONT	Trud. 99-40 poste 223
de BERCH	Inspecteur Pol adjt. Div. du Mouvement 185 rue du Faubg. St-Denis à PARIS.	par gare Paris-Nord	Trud. 99-40 poste 117
CARTIER	Inspecteur Ppl adjt. Div. du Mouvement, 85, rue des Thermes à ENGHEN.	par gare d'ENGHEN	Trud. 99-40 poste 113
<u>MATÉRIEL et TRACTION</u>			
M. PARMENTIER	Ingénieur en chef, <u>Chef du Service du Matériel et Traction</u> , 3 rue Jules Cousin à PARIS (4 ^{ème}).	Archives 79-97	Trud. 98-50 à 54 poste 78
<u>Fonctionnaires assurant la permanence</u>			
M. SCHURR	Ingénieur en chef, Chef de la Division Traction, 18 Avenue Trudaine, PARIS (X ^e)	Trudaine 51-39	Trud. 98-50 à 54 poste 85
VARIET	Ingénieur à la Division Traction 179 ter rue du Faubg. St-Denis, PARIS (X ^e)	Paris-Gare n° 53	Trud. 98-50 à 54 poste 87
LASSON	Ingénieur, Chef de la Subdivision V.W. 32 Boulevard de la Bastille, PARIS (12 ^e)	Diderot 08-82	-d°- poste 96
BOURGUILLE	Ingénieur, Division Traction, 179 ter rue du Faubg. S.-Denis, PARIS (10 ^e)	par gare Paris-Nord	Trud. 93-50 à 5 poste 36
CHRETIEN	Ingénieur, Division Traction 9 rue Lallier, PARIS (9 ^{ème})	Trudaine 03-29	-d°- poste 147

Noms	Titre et domicile des fonctionnaires	Téléphone	
		Domicile	Bureau
<u>VOIE ET BATIMENTS</u>			
M. GUILLAUME	Ingénieur en chef, <u>Chef du Service de la Voie et des Bâtiments</u> , 6 Grande Rue, LE PLESSIS-BOUCHARD.	Franconville 148	Trud.99-40 poste 34
DEMAUX	Ingénieur en chef, <u>Chef de la Division de l'Entretien</u> , 59 Avenue Victor-Emanuel III PARIS.	Belzac 44-48	Trud.99-40 poste 89
<u>Fonctionnaires assurant la permanence</u>			
M. GONON	Ingénieur en chef, 85 rue du Ranelagh PARIS (16ème).	Jasmin 56-14	Trud.99-40 poste 7
LECLERCQ	Ingénieur, <u>Chef de la Subdiv. Travaux et Approvisionnements VB</u> , 9 rue Bizet - ENGHIEU	Enghien 10-07	Trud.99-40 poste 37
HENRIQUET	Ingénieur, <u>Subd. Entretien et Surv. V.B.</u> 179, rue du Fg.St-Denis - PARIS (10ème)	Trudaine 99-50 116	Trud.99-40 poste 5
MARTIN	Ingénieur, <u>Chef de la Subd. Signalisation</u> 192, route de St-Lou à MONTMORENCY	Montmorency 25-54	Trud.99-40 poste 93
PETINE	Ingénieur adjoint, <u>Subd. Trav. et Approvisionnements</u> , 23 Bd Cotte à ENGHIEU	Enghien 12-20	Trud.99-40 poste 33

DATE DES PERMANENCES DU 1^{er} TRIMESTRE 1945

Semaine (du vendredi 18 h. au vendredi 18 h.)	Exploitation	Matériel et Traction	Voie et Bâtiments
du 29 décembre 1944 au 5 janvier 1945	MM. LAMARQUE	MM. BOURGUELLE	MM. LECLERCQ
du 5 janvier 1945 au 12 "	JOISSON	LESSON	HENRIQUET
du 12 " au 19 "	de BERGH	VARLET	MARTIN <i>Petite</i>
du 19 " au 26 "	CARTIER	SCHURR	PETINE <i>Marby</i>
du 26 " au 2 février	VERHAEGHE	CHRETIEN	GONON
du 2 février au 9 "	VILLET <i>La moque</i>	BOURGUELLE	LECLERCQ
du 9 " au 16 "	LAMARQUE	LESSON	HENRIQUET
du 16 " au 23 "	JOISSON	VARLET	MARTIN
du 23 " au 2 mars	de BERGH	SCHURR	PETINE
du 2 mars au 9 mars	CARTIER	CHRETIEN	GONON
du 9 " au 16 "	VERHAEGHE	BOURGUELLE	LECLERCQ
du 16 " au 23 "	VILLET	LESSON	HENRIQUET
du 23 " au 30 "	LAMARQUE	VARLET	MARTIN

Dans le cas où, à la date indiquée, le fonctionnaire désigné ne peut être atteint, il convient de rechercher l'un des autres fonctionnaires du même Service.

Les rectifications à apporter au tableau de permanence doivent être signalées au Secrétariat de la Direction régionale NORD (téléphone aut. 7-147).

M. Guesmière

#

Organisation du Service
Divers
Permanences

Paris, le 20 juillet 1945

G
1422 8

VB/N ep D

#

16.10.45
Guesmière

Messieurs les Chefs de Subdivision

Vous trouverez ci-contre copie d'une note indiquant dans quelles conditions sera dorénavant organisé le service de permanence du Samedi et du Dimanche.

Vous avez fait remettre au bureau du Secrétariat la liste des fonctionnaires ou agents qualifiés à convoquer en cas d'urgence.

Au cas où des modifications devraient être apportées à ces listes dans l'avenir, je vous prie de mettre au courant le bureau du Secrétariat (M. DUPOET qui est chargé de les tenir à jour et de les remettre chaque samedi matin au fonctionnaire supérieur de permanence.

Cette note annule la note VB/N ep D du 18 octobre 1944.

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

GUILLAUME

T.S.V.P. . . .

[Handwritten signature]

Copie à M. les Chefs d'arrondissement

Note Aff

20.10.45

Chefs d'ateliers magasin
Chef de l'inspection des bâtiments
pour avis. Ils recevront dorénavant le tableau
de roulement des prochains de service

PARIS, le 20.10.45

2. Années

1
7 NOV 1945
G
1422/9

Minutes

Organisation du service
Divers
Permanences

VB/N gp D

Messieurs les Chefs de Subdivision,

Vous trouverez ci-contre copie d'une note indiquant dans quelles conditions sera dorénavant organisé le service de permanence du samedi et du dimanche.

Vous avez fait remettre au bureau du Secrétariat la liste des fonctionnaires ou agents qualifiés à convoquer en cas d'urgence.

Au cas où des modifications devraient être apportées à ces listes dans l'avenir, je vous prie de mettre au courant le bureau du Secrétariat (M. LANSE) qui est chargé de les tenir à jour et de les remettre chaque samedi matin au fonctionnaire supérieur de permanence.

Cette note annule la note VB/N gp D du 20 juillet 1945.

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments,

[Signature]

F. Lanse
Recevements
Dernier

H. Jones
archiviste Régional
8/11/45

[Signature]

T.S.V.P.

Service de Permanence
du SAMEDI et du DIMANCHE

I - Permanence dans les Subdivisions :

~~a) le samedi après-midi :~~

Subdivision du Personnel et Secrétariat : 1 dactylo
1 garçon de bureau

~~b) le dimanche matin :~~

Subdivision du Personnel et Secrétariat : 1 garçon de bureau.

II - Permanence générale :

a) le fonctionnaire supérieur de permanence pendant la semaine doit être effectivement présent à son bureau le samedi après-midi;

b) le dimanche, il doit se trouver à son domicile;

c) il se mettra d'accord chaque samedi matin avec les standards téléphoniques pour que les appels concernant le Service V.B. lui soient transmis à son bureau le samedi et à son domicile le dimanche;

d) il doit posséder la liste (avec adresse et éventuellement numéro de téléphone) des fonctionnaires ou agents qualifiés de chaque subdivision à convoquer en cas d'urgence; cette liste lui est remise le samedi matin par le Secrétariat (M. LANSE); elle est dressée par le chef de subdivision intéressé et comprend pour chaque spécialité les agents qui paraissent pouvoir être à la fois utilement et facilement alertés en cas de besoin.

(1) Le standard Paris Administration n'est pas gardié la nuit ni le dimanche. Par contre, il l'est le samedi après-midi jusqu'à 19 h. Pendant les périodes de non gardiennage, c'est le standard Paris-gare qui fonctionne.

ANNEXE

7 NOV 1945
G
1422 9

49/107

in praesentibus

Il faut garder la permanence de
Dimanche.

Trouver une solution téléphonique
quels 5 employés faire 5 en
urgence le pl de la semaine
puisque il n'est jamais 5 de
lundi à dimanche.
Pas de doute de ne pas parler.

Monsieur Drouvenot
Comment réaliser pratiquement
ce qui est au le Gen aux ?

- Monsieur Paradi -

4/9
Quels sont les inconvénients
qui concernent la
permanence ?

5 SEP 1945

5/9

allure

Monsieur Demour

G
1422 9

Suite à votre demande du 4 courant, concernant la
possibilité de téléphoner ^{en départ} ~~depuis~~ des bureaux de l'Administration
en cas de non gardiennage du Standard Paris Administration,
je me suis vu trouver ci-après quelques précisions sur la
situation actuelle :

Le standard Paris Administration, n'est plus gardé; la nuit
ni le dimanche. Il est néanmoins des standardistes le
matin après-midi jusqu'à 19 heures.

Pendant les périodes de non gardiennage, un certain
nombre de lignes sont reportées sur le standard Paris Gare
Comme à l'ordinaire :

4 lignes PTT (TRU-99-42 et 41; 97-90 et 91)

6 lignes de Réseau Nord à 9^e distance (Lille (2), Amiens, Douai,
Perleigne et S. Quentin)

4 lignes auto - départ

4 lignes auto - arrivées

1 ligne de ~~Standard~~ Réseau S.M.C.F.

et enfin les lignes desservant les postes manuels d'un
certain nombre de fonctionnaires ou bureaux.

Parmi les fonctionnaires Ex on peut citer M^{rs} Hiltot, Rigolat, Lemaire,
Segardis, Jannin, Vallée, Dhiron, Gramin Leroy, Chevallier,
Barnin, Lemaire Ex, il y a le P.C.R., le Secrétariat et la direction,
celui de l'Exploitation, la Régulation G.V. etc ..

Pour le service VTB, il y a M. Guillaumie, le garage de
105 R. de la Chapelle, le chauffeur de M. Lebeug et moi-même (En ce
qui me concerne, ~~je n'ai~~ ^{ce n'est} réintégré sur la ligne de
M. Puffery qui a été effectuée, comme cela existait avant
guerre -)

Par ces dispositions, il est possible aux ^{relais} unités
du Standard Paris Administration, pendant les
~~1^{re} et 2^{es} périodes~~ périodes de non-gardiennage de
ce dernier :

- 1^o de continuer à communiquer téléphoniquement par
l'automatique -
- 2^o de communiquer avec le Réseau Nord par
les lignes Nord -
- 3^o de communiquer avec les autres lignes H.C.F. par
le réseau P.N.C.F. -

(Pour 2^o et 3^o il est nécessaire, si l'usager est appelant, de
demander le Standard Paris Gare en automatique soit par le 9
soit par le 200 et c'est ce Standard qui communique ^{la} communication
si c'est ~~un~~ ^{l'usager} qui ~~est~~ ^{est} appelé de ce Standard, s'il est ce Standard
qui relève la communication, et ~~est~~ ^{est} la gare en ~~appel~~
appel en automatique.) -

Mais les communications P.T.T ne peuvent être
échangées qu'avec les postes privilégiés indiqués ci-dessus
et qui ~~sont~~ ^{sont} reportés sur le Standard Paris Gare -

Si on voulait que les ⁵ fonctionnaires assurant la
permanence puissent communiquer avec ceux du P.T.T, il
faudrait donc les reporter sur le Standard Paris Gare
Il n'est pas possible de le faire actuellement faute
de circuits disponibles entre les deux Standards -

On pourrait peut-être retirer une poste de quatrième
de la catégorie des privilégiés, pour affecter la ligne devenue
disponible à son poste de l'un des fonctionnaires de permanence

Mais il faudrait alors que le fonctionnaire de permanence
viene occuper le bureau ainsi relié au Standard Paris Gare
Je vous serais obligé de me faire connaître votre décision, et ce sur

6.9.45

Chou

135/0

15 OCT 1945

Le 15 OCT 1945

M.M. ~~COLO~~
~~MESSEMER~~
~~MILLON~~
~~PAYEN~~

In cas d'arrêt de travail, la Direction régionale doit rendre compte d'urgence :

1° - au Directeur général ou au Directeur général adjoint,

2° - à M. HENRI GUYELLE ou à M. RENOUARD pour rendre compte au cabinet du Ministre.

Prière, en son absence, de ne pas omettre de faire le nécessaire pour 1° et 2°.

Le Directeur,

MESSEMER.

M. Messemmer : au journal

13/10

4/10/45
M. Messemmer
hi en fait

Voir ci-contre ...

note l'hy
2. Années
Paris, le 26 octobre 1945
fait l'hy

VB. N. SP. 4
Requisition industrielle
à MM. les Chefs d'arrondissement
Chefs d'Atelier
Chef de l'inspection des Bâtiments.

1422/10

en les priant de vouloir bien, si un arrêt de travail se produit dans leur service, en faire part immédiatement, par téléphone (avec confirmation par note) à la subdivision du Personnel de la Voie qui fera le nécessaire comme il est demandé dans la note du 15 octobre 1945 de M. le Directeur.

Si l'avis doit être donné exceptionnellement un samedi après-midi ou un dimanche, il y aura lieu de passer la communication téléphonique au fonctionnaire supérieur de service (voir note VB. N/SP D du 20 octobre 1945 à MM. les Chefs de subdivision, dont copie est adressée aux Chefs d'arrondissement, ainsi que le tableau de service qui leur est également adressé).

Copie à MM. ~~MESSEMER~~, GONON, LECHEVRE,
HENRIQUET, MARTIN, PETINE,

en les priant de vouloir bien, si une communication leur est donnée le samedi après-midi ou le dimanche, faire le nécessaire comme il est demandé dans la note du 15 octobre 1945 de M. le Directeur.

Le Chef de Service
de la Voie et des Bâtiments

M. GONON
M. MESSEMER

M. Messemmer
13/10/45
M. Messemmer

24 OCTO 1945

A. N. N. N. N.

7 NOV 1945
G
1422 10

AA

S.N.C.F.

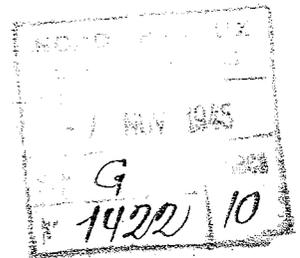
Secrétariat
de la
Direction régionale NORD

SERVICE DE PERMANENCE
des Fonctionnaires des Services régionaux NORD
4ème trimestre 1945

DEM. 3 / 331

Noms	Titre et domicile des fonctionnaires	Téléphone	
		Domicile	Bureau
<u>EXPLOITATION</u>			
MM. DEGARDIN	Ingénieur en Chef, Chef du Service de 1 ^{re} Exploitation 5 Place Daumesnil à PARIS	Diderot 60.11	Tru. 99.40 poste 17
<u>Fonctionnaires assurant la permanence</u>			
LAMARQUE	Ingénieur en Chef, Division du Mouvement 16 rue Berteaux Damas à NEUILLY	maillet 98.95	Tru. 99.40 poste 13
VALLET	Ingénieur Ppal, Division du Mouvement 29 rue de Châteaudun à PARIS ou 86 rue de Monceau à PARIS	Tru. 15.07 ou Bar. 41.11	Tru. 99.40 poste 22
JOISSON	Inspecteur Ppal, Division du Mouvement 4 Square La Bruyère à PARIS	par gare Paris-Nord (Tru. 99.50)	Tru. 99.40 poste 224
d'HIVER	Inspecteur Ppal, Division du Mouvement 6 rue Louis Blanc à St-LÉU-la-FORET (S.etc.)	par gare St-Léu-la- Forêt	Tru. 99.40 poste 11
VERHAGHE	Inspecteur Ppal, Division du Mouvement 90 rue de La Gare à ER. CNT	par gare Erumont	Tru. 99.40 poste 223
de BERGH	Inspecteur Ppal adjt., Division du Mouvement 185 rue du Faubourg St-Denis à PARIS	par gare Paris-Nord (Tru. 99.50)	Tru. 99.40 poste 117
CARTIER	Inspecteur Ppal adjt., Division du Mouvement 85 rue des Thormes à ENGHEN	par gare Engalen	Tru. 99.40 poste 112

Noms	Titre et domicile des fonctionnaires	Téléphone	
		Domicile	Bureau
<u>MATERIEL EN TRACTION</u>			
M. PARMANTIER	Ingénieur en Chef, Chef du Service Matériel et Traction 3 rue Jules Cousin à PARIS	Archives 79.97	Mon. 88.10 poste 78
<u>Fonctionnaires assurant la permanence</u>			
SCHURR	Ingénieur en Chef, Chef de la Division Traction 18 avenue Trudaine à PARIS	Tru. 51.39	Mon. 88.10 poste 85
VARLET	Ingénieur Division Traction 179 ter, rue du Fg. St-Denis à PARIS	par gare Paris-Nord (Tru. 99.50) poste 53	Mon. 88.10 poste 87
LASSON	Ingénieur Ppal, Chef de la Subdivision V.B. 32 Boulevard de la Bastille à PARIS	Diderot 08.82	Mon. 88.10 poste 96
BOURGHELLE	Ingénieur Ppal, Division Traction 179 ter, rue du Fg. St-Denis à PARIS	par gare Paris-Nord	Mon. 88.10 poste 86
CHRÉTIEN	Ingénieur, Division Traction 9 rue Lallier à PARIS	Tru. 03.29	Mon. 88.10 poste 147
<u>VOIE ET BÂTIMENTS</u>			
M. GUILLAUME	Ingénieur en Chef, Chef du Service Voie et Bâtiments 6 Grande rue à LE PLESSIS-BOUCHARD (S.etc.)	Franconville 148	Tru. 99.40 poste 34
DEMAUX	Ingénieur en Chef, Chef de la Division de l'Entretien 59 avenue Victor Emmanuel III à PARIS	Baizac 44.48	Tru. 99.40 poste 89
<u>Fonctionnaires assurant la permanence</u>			
GONON	Ingénieur en Chef de la Reconstruction 85 rue du Ranclagh à PARIS	Jasmin 36.14	Tru. 99.40 poste 7
LECLERCQ	Ingénieur Ppal, Chef de la Subdivision Travaux et Approvisionnements V.B. 9 rue Bizet à ENGHEN	Enghien 10.07	Tru. 99.40 poste 37
HENRIQUET	Ingénieur, Subdivision Entretien et Surveillance V.B. 179 rue du Fg. St-Denis à PARIS	Tru. 99.50 poste 116	Tru. 99.40 poste 5
MARTIN	Ingénieur Ppal, Chef de la Subdivision Signalisation 192 route de St-Leu à MONTMORENCY (S.etc.)	Montmorency 25.54	Tru. 99.40 poste 93
PETINE	Ingénieur adjt. Subdivision Travaux et Approvisionnements 27 Boulevard Orléans à ENGHEN	Enghien 12.20	Tru. 99.40 poste 33



DATES DES PERMANENCES DU 1^{er} TRIMESTRE 1945

Semaine	(du Vendredi 18 h au Vendredi 18 h	Exploitation	Matériel et Traction	Voie et Bâtiments
du 28 Septembre	au 5 Octobre 1945	MM. VALLET	MM. SCHURR	MM. GONON
du 5 Octobre	au 12 Octobre 1945	d'HIVER	LASSON	LECLERCQ
du 12 Octobre	au 19 Octobre 1945	JOISSON	BOURQUELLE	HENRIQUET
du 19 Octobre	au 26 Octobre 1945	LAMARQUE	VARLET	MARTIN
du 26 Octobre	au 2 Novembre 1945	de BERGH	CHRETIEN	PETINE
du 2 Novembre	au 9 Novembre 1945	CARTIER	SCHURR	GONON
du 9 Novembre	au 16 Novembre 1945	VERHANGHE	LASSON	LECLERCQ
du 16 Novembre	au 23 Novembre 1945	VALLET	BOURQUELLE	HENRIQUET
du 23 Novembre	au 30 Novembre 1945	d'HIVER	VARLET	ARTIN
du 30 Novembre	au 7 décembre 1945	JOISSON	CHRETIEN	PETINE
du 7 Décembre	au 14 Décembre 1945	LAMARQUE	SCHURR	GONON
du 14 Décembre	au 21 Décembre 1945	de BERGH	LASSON	LECLERCQ
du 21 Décembre	au 28 Décembre 1945	CARTIER	BOURQUELLE	HENRIQUET

Dans le cas où, à la date indiquée, le fonctionnaire désigné ne peut être atteint, il convient de rechercher l'un des autres fonctionnaires du même Service.

Les rectifications à apporter au tableau de permanence doivent être signalées au Secrétariat de la Direction régionale Nord (téléphone : aut. 7.147).

Copie à Monsieur HENRIQUET
PARADIS

PARIS, le 30 OCT. 1945

MOND TRAV. 714
Service 41
- 5 NOV 1945
G
1422

V.B.H.vt.

MINUTE

Monsieur ..les I.V. (1 à 7

3^e Organisation du Service
Divers
Permanences

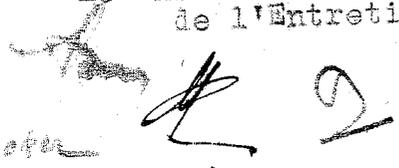
A la dernière Conférence des Ingénieurs de la Voie
du 3 Octobre vous avez été invité à revoir la question
de la permanence à établir les samedis et dimanches dans
les bureaux d'Arrondissement.

Les directives suivantes vous avaient été données:

- un agent de service au téléphone le samedi après-midi;
- possibilité de toucher facilement l'Ingénieur ou son Adjoint ou l'Inspecteur de Service le dimanche.

Je vous prie de me renseigner dès que possible sur
l'organisation adoptée.

Le Chef de la Division
de l'Entretien,



Visa de M. Meestemoster

M. Ledoux a signé l'expédition

M. Guillaume
a supprimé ce texte
du PV de
Conférence et
demandant que
la question fût
l'objet d'une note
séparée.



NORD TRAVAIL
1432 13

leur HENRIQUET
PARADIS

PARIS, le 30 OCT. 1945 11/13/45

Organisation du
Travaux
Permanences

Monsieur les I.V. (1 à 7)

Guerra
Paradis

A la dernière Conférence des Ingénieurs de la Voie
du 3 Octobre vous avez été invité à revoir la question
de la permanence à établir les samedis et dimanches dans
les bureaux d'Arrondissement.

Les directives suivantes vous avaient été données:

- un agent de service au téléphone le samedi après-midi;
- possibilité de toucher facilement l'Ingénieur ou son Adjoint ou l'Inspecteur de Service le dimanche.

Je vous prie de me renseigner dès que possible sur
l'organisation adoptée.

Le Chef de la Division
de l'Entretien,

Monsieur Demaux

Ci-joint réponses des I.V.
Les conditions A sont remplies
11/12

[Signature]

M. M. Messemacher
Paradis

[Signature]

11/12/45

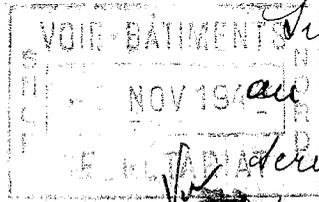
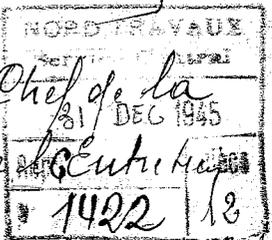
[Signature]

[Signature]

VBN/VA 1
Service du
samedi après-midi
et dimanche

Paris, le 31 Octobre 1945

Monsieur le Chef de la
Division de l'Entretien
1422



Suite à votre note VBNVE du 20/10/45
au sujet de l'organisation du
service de permanence des
samedis et dimanches dans
les bureaux d'arrondissements

M. Benoit
de Paris

J
5 NOV 1945
C
G

Un agent est bien de service
au téléphone le samedi après-
midi

En ce qui concerne les fonction-
naires de service le dimanche,
nous adressons chaque semaine
(le vendredi soir) au chef de gare
de Paris, le tableau de service
qui reprend le ^{programme} fonctionnaire de
service (du samedi soir au lundi
matin) avec son adresse personnelle,
et le n° de téléphone ou la gare
par laquelle on peut le faire
appeler s'il habite la banlieue

Le Chef de la Division de l'Entretien
A. Lagéais

Comme vous le voyez, vous n'avez pas à faire figurer le nom des agents, mais simplement le nombre de ceux qui sont soumis à chacun des règimes différents.

Les agents soumis aux dispositions de l'article 50, titre III du décret du 10 janvier 1937 s'inscrivent comme il est indiqué au modèle ci-joint, sous une rubrique spéciale, ce qui sera pour les agents des catégories 24, 25 et 26 et ceux des agents de la catégorie 27 qui assurent l'entretien matériel dans les agencés qui lancent et de contrôle ; s'inscrivent sous les agencés qui ne sont pas compris dans les tableaux de services établis précédemment pour les brigades de la voie, équipes d'ouvriers de la voie et des Services Electriques (après le Y 1317 et Y 1318).

Vous les gradez, jusqu'à l'échelle 15 incluse, et montez à reproduire sur ces tableaux de services.

Les régimes applicables diffèrent du régime général dont un exemple est donné au tableau ci-joint, on pourra constater que de nombreuses dérogations

aux tableaux sont à adresser, en liaison avec des tableaux, le plus rapidement possible et au plus tard pour le 10 mai 1938.

Monsieur Trinquart-Spel
Je me suis pas intéressé à l'état affecté à la Seine
J'appelle que M. Picot
me compléte dans de
l'attente
27/1/38

AMIENS, le 5 NOVEMBRE 1945

31 DEC 1945

G

1432

12

Monsieur Le Chef de la Division
de l'Entretien,
à PARIS

VB.N. ve2

VOIE-ENTRETIEN
AMIENS

Suite à votre note du 30 Octobre dernier, relative à la permanence à établir les samedis et dimanches dans les bureaux d'arrondissement.

Je vous informe que la permanence est assurée le samedi après-midi par un agent au téléphone.

Pour ce qui est de la permanence du dimanche, la gare d'AMIENS a reçu des instructions pour que le fonctionnaire de service soit aussitôt avisé par téléphone des communications intéressant le service V.B.

L'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2^e Arrondt,

Villy

ST. QUENTIN, le 3 NOVEMBRE 1945

Jg/RVF.

NORD-PAVIAIX	
Service Central	
31 DEC 1945	
RECEU G	1945
1422	12

VB.N.va/3

Service des Samedis, Dimanches et Fêtes

Monsieur l'Ingénieur en Chef
(Monsieur DEMAUX)

BOIS-BÂTIMENTS
NOV 1945
NORD
M. L. T. A. D. I. A. T.

J. Henniguet
de la gare

Suite à votre note VB.N.vt du 30 écoulé, relative à la Permanence des Samedis, Dimanches et Fêtes dans les Bureaux d'Arrondissement.

L'organisation adoptée et fonctionnant à présent dans mon Arrondissement est la suivante:

Le Samedi après-midi, un agent est de permanence au téléphone et un autre agent est occupé au travail de bureau afin que si les besoins s'en font sentir, quelqu'un soit à même de prévenir les fonctionnaires qui doivent être touchés d'une communication passée par fil ou par dépêche.

Les Dimanches et Fêtes, le fonctionnaire de service ou moi-même devons être touchés par la Permanence Exploitation ou par le standard Exploitation de la Gare.

Ces deux Services sont possesseurs de nos adresses et connaissent par une note que nous leur adressons chaque Samedi le nom du fonctionnaire qui doit être touché de toutes communications intéressant le Service.

Personnellement, je puis être appelé par le téléphone Ville sous le numéro d'appel 23-89 à St-Quentin.

L'INGENIEUR DE LA VOIE,

Stein

Lille, le 22 Novembre 1945

V.B. N° 4 P

31 DEC 1945

C
1422 12

VOIE-BÂTIMENTS
23 NOV 1945
SPÉCIALTARIAT

Monsieur Demarec
Chef de la Division de l'Entretien
à Paris

Suite à votre note V.B.N.V. du 30/10/45

M. Meseruauchoff relative au Service de permanence dans
les bureaux d'arrondissement le Samedi
après midi et le Dimanche.

D

M. Pautis

26 NOV 1945

M. Heuriquet

Ce qui concerne le Service du
Samedi, tous les agents du Service général
travaillent toute la journée, sauf les
agents du bureau de l'arrondissement qui
sont normalement en repos l'après midi,
ou néanmoins avec permanence au
téléphone jusqu'à 19 heures, complété
par une dactylographe.

Pour le Dimanche, un tableau indi-
quant le fonctionnement de Service pour
l'arrondissement règle les dispositions à
prendre en cas d'incidents graves ou de
communication urgente et inopinée; les
adresses et téléphones de toutes les fonction-
naires Supérieures sont donnés au person-
nel idoine de l'Exploitation qui sait à qui
s'adresser en toute circonstance.

J'ai fait connaître ces dispositions à
M. Guillaume Chef du Service V.B. le 6 Octo-
bre dernier.

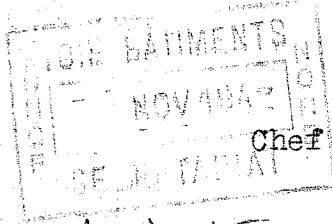
Le Chef d'Arrondissement

[Signature]

Arras, le 3 novembre 1945

V.B.N. a 5

NOUVEAU	
6 NOV 1945	
REP G	
1422	12



Monsieur Demaux
Ingénieur en Chef

Chef de la Division de l'Entretien
à Paris

M. Henniquet
D.

Suite à votre lettre V.B.N. vt du 30/10
relativé à l'organisation du Service au bureau
de l'arrondissement, le samedi après-midi,
les dimanches et jours fériés.

Je vous confirme qu'une permanence est
exercée par un téléphoniste chaque samedi
après-midi.

D'autre part, dans le but de donner au
Service Ex la possibilité de toucher facile-
ment en cas d'incident d'une certaine gravité
le fonctionnaire VB astreint, il a été remis
à la gare d'Arras un exemplaire du tableau de
service du personnel dirigeant.

Les indications de ce tableau sont
confirmés par note adressée au chef de gare
d'Arras chaque samedi ou veille de fête.

J'ajoute que mon domicile particulier
est raccordé avec le réseau téléphonique P.T.T
(N° 709).

Le Chef du 5e arrondt V.B.

[Signature]

VAN. Va 6^e

Boulogne, le 6.12.45

Permanence
Sans les Bureaux
5^e Arrondissement

Monsieur le Chef de la Division
de l'Entretien, à Paris

Suite à votre note ci-jointe du 30
Octobre 1945.

Je vous informe qu'il existe
au Bureau du 6^e Arrond^t un
agent de service au téléphone
le samedi après-midi.

En outre, un roulement est
établi entre mes Adjoints: M. M. Bourchaes,
Brenval, Polviche et Altenburger
pour le service du dimanche.

La gare de Boulogne possède un
exemplaire du tableau de roulement
ainsi que les adresses des intéressés;
ceux-ci pourraient donc aisément être
touchés, le cas échéant, par un
planton envoyé par la gare.

VOIE-BÂTIMENTS
6 DEC 1945
SECRETARIAT

M. Feniquet

1422/12
M. Feniquet

V.B.N. et

Paris, le 19 Novembre 1945

Service des Samedis
Dimanches et fêtes

Monsieur Plauw

Suite à ma note, du 30 octobre 45,
relative à la permanence à établir
les samedis, dimanches et fêtes,
dans les bureaux d'arrondissement.
veuillez me renseigner le plus
tôt possible.

Le Chef de la Division
de l'Entretien

VAIN VAG P

Monsieur Plauw
ci-joint

20/11

X Boulogne, le 27.11.45

Monsieur le Chef de la prison
de l'Entretien Paris

Je vous prie de me faire parvenir une
copie de la note du 30/10/45 dont je vous ai pas
tréce. -

Le Chef de la Division de l'Entretien
[Signature]

G
1422/19

VB/N va 7

Service de permanence
au Service Général de
l'arrondissement

Monsieur le Chef de la
Division de l'Entretien
(Monsieur HENRIQUET)

Votre note du 30/10/45.-

Le Samedi après-midi, il y a
au Bureau de l'Arrondissement;

I téléphoniste

I Agent de Bureau

En outre il y a toujours un
inspecteur au moins ou moi-même au
Bureau.-

Le Dimanche il n'existe pas de
permanence au Bureau. Un Inspecteur
de service ou moi-même assurons un
roulement d'astreinte à domicile, de
façon à pouvoir répondre immédiate-
ment en cas de nécessité.-

L'Ingénieur de la Voie,
[Signature]